

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - contact.eau@usesa.fr

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	Résultat du vote : 37
Délégués présents : 37 délégués (34 titulaires - 3 suppléants)	Voix Pour : 37
Dont membres votants à voix délibérative : 37 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 20 juin 2023	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine Mr Dobski Philippe, Mr Eugène Sébastien, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Leveque Yves, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Pitton-Terrien Michel, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mme Barbier Maryvonne, Mme George Nicole, Mr Martin Philippe.

Membres absents excusés :

Mr Adam Hubert, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Duclos Dominique, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Verhulst Eric.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mr Peugniesz Michaël, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique.

Objet : Procès verbal de mise à disposition pour le transfert comptable de la commune de Crouttes sur Marne	N°20230607
--	-------------------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 14 Novembre 2022, autorisant l'adhésion de la commune de Crouttes Sur Marne à l'USESA à compter du 1^{er} Janvier 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230627-20230607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Publication : 06/07/2023

Certifié par le Président

Considérant que, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit, l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés à la date du transfert,

Considérant l'inventaire des biens meubles et immeubles relatifs au transfert du service d'eau potable mis à disposition de l'USESA, reprenant l'actif et le passif tels qu'ils figurent au compte de gestion 2022 de la commune de Crouttes Sur Marne,

Considérant qu'au terme de l'article L1321-2 du CGCT, la remise des biens à lieu dans le cadre d'une mise à disposition constatée par procès-verbal,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Vu la délibération du 12 avril 2023, sur la remise à l'USESA du résultat de clôture du service d'eau, pour un montant de 21 549.56 €,

- Vu le procès-verbal de mise à disposition adopté en séance du 12 avril 2023 par la commune de Crouttes Sur Marne,

- **DECIDE**, après en avoir délibéré :

- D'ACCEPTER la reprise des biens meubles et immeubles, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif du service d'eau potable de la commune de Crouttes Sur Marne et tels qu'ils figurent au compte de gestion 2022,

- D'ACCEPTER la reprise du résultat comptable constaté à la clôture des comptes et dont l'excédent est remis à l'USESA,

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision notamment le procès-verbal de mise à disposition établi et signé contradictoirement entre les parties intéressées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

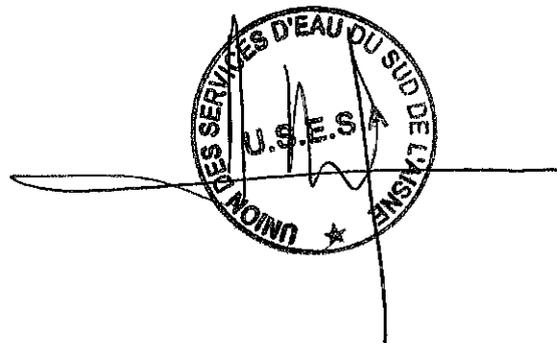
Le secrétaire de séance,

Dominique FREX



Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230627-20230607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Publication : 06/07/2023

Certifié par le Président